

juger les faits merveilleux, comme les apparitions, et, partant, d'en savoir toutes les circonstances; mais ils exigèrent que le Pape seul en eût connaissance. On accepta cette condition. En conséquence, devant des témoins dignes de toute confiance, désignés par l'évêque de Grenoble, et placés de façon à les voir écrire, sans toutefois pouvoir lire ce qu'ils écrivaient, chaque enfant rédigea son secret (car depuis 1846 ils avaient appris à lire et à écrire.) Leurs deux lettres, cachetées et scellées aux armes de Monseigneur, furent ensuite portées à Rome par deux prêtres des plus vénérables, MM. Rousselot, (1) professeur au Grand Séminaire, et Gérin, curé de la cathédrale de Grenoble, qui les remirent aux mains de Pie IX.

« Le Saint-Père Les ayant lues silencieusement, ajouta ensuite tout haut, au sujet du secret de Maximin : *« C'est bien là la naïveté d'un enfant, »* et, au sujet de celui de Mélanie : *« Ce sont des fléaux qui menacent la France. Elle n'est pas seule coupable; l'Allemagne, l'Italie, toute l'Europe est coupable et mérite des châtimens: j'ai moins à craindre de l'impiété ouverte que de l'indifférence et du respect humain... Ce n'est pas sans raison que l'Eglise est militante, et vous en voyez ici le capitaine. »* Et il porta la main droite sur sa poitrine.

« VOILA TOUT CE QU'ON PEUT DIRE DE PARFAITEMENT AUTHENTIQUE SUR LES SECRETS DE LA SALETTE.

« Cette matière, nous le savons, a fait couler des flots d'encre. Nous ne voulons ni ne pouvons nous occuper de ces sortes de productions (2), parce que telle est la volonté formelle du Saint-Siège. Un opuscule publié comme venant de la Bergère et comme contenant son secret ayant été déféré à Rome, provoqua la réponse suivante du tribunal du Saint-Office, signée du cardinal Catterini, à la date du 8 août 1880 : *« Le Saint-Siège a vu avec déplaisir la publication de cet ouvrage, et il veut que les exemplaires en soient retirés des mains des fidèles à là où il s'en trouve. »*

« D'ailleurs, tous les écrits attribués à Mélanie émanent-ils

(1) A mon pèlerinage à la Salette en 1863, j'ai eu un long entretien avec M. Rousselot, qui me donna les mêmes renseignements que ceux rapportés ici. H. D.

(2) C'est-à-dire des brochures publiées comme contenant le secret confié à Mélanie.